

6.4

Les aides sociales à l'accueil des personnes handicapées

Fin 2020, 150 400 personnes handicapées sont aidées financièrement pour leur accueil en établissement ou chez des particuliers. Le nombre de bénéficiaires d'une aide à l'accueil a très fortement augmenté depuis 2000.

Un quart des aides départementales pour les personnes handicapées sont des aides à l'accueil en établissement ou chez des particuliers

Les personnes ne pouvant rester en continu à leur domicile en raison de leur handicap peuvent être hébergées chez des particuliers ou dans des établissements médico-sociaux (voir fiche 1.2 et 4.1). Pour financer ces accueils, elles peuvent bénéficier, si leurs ressources personnelles ne sont pas suffisantes, d'une aide sociale assurée par les départements (voir fiche 6.1). La présente fiche est centrée sur une partie de ces aides. Les « aides à l'accueil » ne comprennent ici ni l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) en établissement (voir fiche 6.3), ni l'accompagnement en service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou en service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé (Samsah) [voir fiche 4.1], ni l'hébergement de jeunes majeurs en établissement pour enfants handicapés (voir fiche 1.3). Cette fiche ne détaille pas non plus le financement par l'Assurance maladie de certains établissements accueillant des personnes handicapées.

Avec cette définition, les aides sociales à l'accueil représentent, fin 2020, 26 % des aides départementales octroyées aux personnes handicapées¹.

Une baisse du nombre de bénéficiaires d'aides à l'accueil en 2020, après plusieurs années de croissance

Fin 2020, pour la première fois, le nombre de bénéficiaires d'une aide à l'accueil en établissement ou par des particuliers en raison de leur handicap diminue, probablement en lien avec la crise sanitaire. Il baisse de 1,4 % en un an pour atteindre 150 400 bénéficiaires. Entre 2000 et 2019, le nombre de bénéficiaires est passé de 91 000 à 153 000, soit une évolution annuelle moyenne de +2,7 % (graphique 1). Fin 2020, 125 100 personnes perçoivent une aide sociale pour un hébergement en établissement, soit 83 % des bénéficiaires d'une aide à l'accueil, hors ACTP en établissement. 19 400 personnes handicapées perçoivent une aide pour un accueil de jour en établissement et 5 900 bénéficient de prestations concernant un accueil par des particuliers.

Parmi les 125 100 personnes bénéficiant d'une aide pour un hébergement en établissement fin 2020, 28 % vivent en foyer d'hébergement et 37 % en foyer de vie, soit un total de 81 100 personnes pour 95 800 places en établissement d'accueil non médicalisé. 21 % des bénéficiaires d'une aide à l'hébergement en établissement résident en foyer d'accueil médicalisé (26 200 personnes pour 30 900 places) et 14 % en établissement d'hébergement pour personnes âgées (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes [Ehpad] et maisons de retraite) ou en unité de soins de longue durée (17 700 personnes). ■

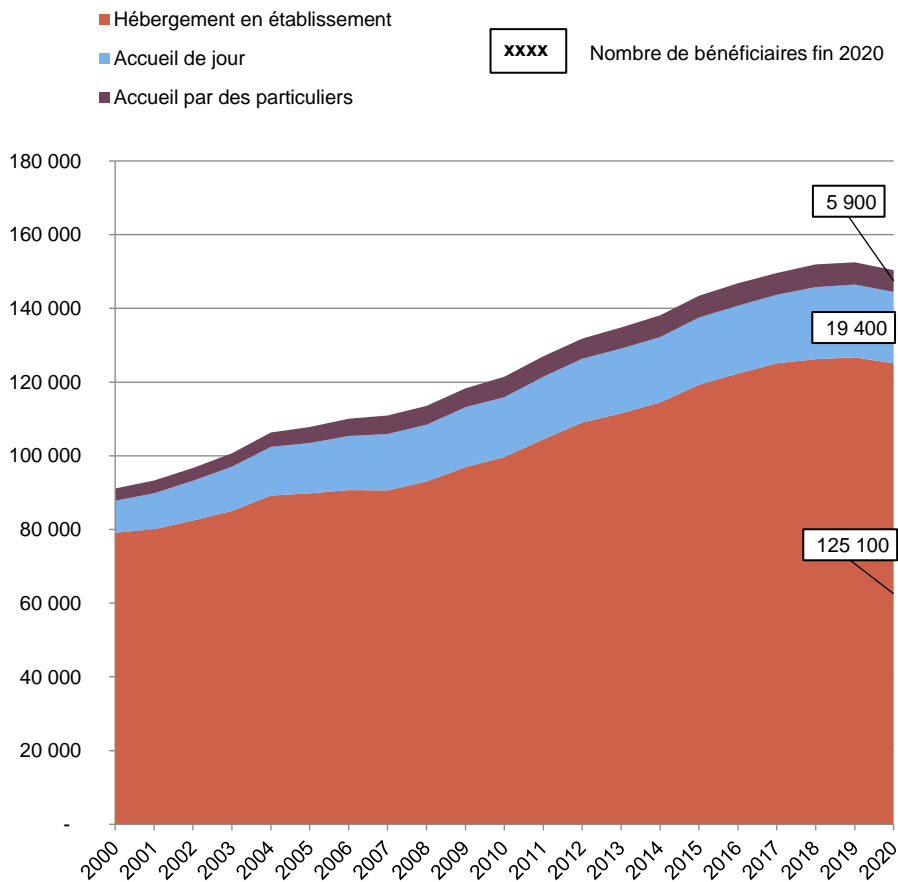
Pour en savoir plus

> Leroux, I. (dir), (2022, décembre). *L'aide et l'action sociales en France – Édition 2022*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Social, fiche 23.

¹ En plus de l'aide sociale, les aides des départements comptabilisées ici sont l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), la prestation de compensation du handicap (PCH), les aides ménagères, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), les pensions d'invalidité

(jusqu'à l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite – dont la majoration pour tierce personne (MTP), l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) et la rente d'indemnisation d'incapacité permanente (rente AT-MP).

Graphique 1 Nombre de personnes handicapées bénéficiant d'une aide sociale à l'accueil au 31 décembre, de 2000 à 2020



Note > Les aides à l'accueil sont présentées ici hors allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) en établissement, accompagnement par des services et hébergement de jeunes majeurs en établissement pour enfants handicapés.

Lecture > Le nombre de personnes handicapées bénéficiant d'une aide sociale départementale à l'accueil est passé de 91 000 en 2000 à 150 400 en 2020, dont 125 100 pour un hébergement en établissement.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Source > DREES, enquête Aide sociale.